

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *environ Sept Louis*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Cinq Louis d'Argent, et Demi Mesure de Bled par Enfant, c'est à dire qu'on ne Paye qu'une Mesure par Maison quand même Il y aura Dix Enfants, qui font à l'Ecole*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *o*
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *o*
 - c. Fondations? *La Commune a fondé les fonds, et Prêté les capitaux, et le Regent retient les intérêts des Debiturs pour sa Pension.*
 - d. Caisse communales? *o*
 - e. Biens d'église? *o*
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *o*
 - g. De biens-fonds? *o*
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? *o*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. **N**OM de l'endroit où est située l'école? *Yverne;*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Un grand Village;*
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Une Commune ayant son Conseil*
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse d'Aigle; Agence Yverne;*
 - d. District? *D'Aigle;*
 - e. Canton? *Léman*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *o*
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *o*
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *o*
 - b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *quatre vingt enfans*

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

*Un quart de lieue
Corbairien Demi lieue
Roche trois quarts de lieue
Zers Zey Rainar et
Chapel et Olon une lieue*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

*À lire, chanter, prière écrite,
gère arithmétique;*

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année;

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

*La Bible, le Testament, le Catéchisme,
Dostoval, et celui de bons, et les cent et
quatre Historie de la Bible;*

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

*On commence par prier Dieu, ensuite on lit la parole de
Dieu, et on prend garde que tout soit tranquille, sur tout quand
on lit la parole de Dieu et quand on prie;*

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

*Le matin depuis 8 heures
jusqu'à onze et demi,
le soir depuis midi jusqu'à
trois heures et demi;*

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

*Tout pêle et mêlé si non
que les garçons, sont
séparés d'avec les filles;*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière?

*Les Ministres les examinoient, et le
Gouverneur donnoit le Brevet;
et dès lors la chambre
administrative;*

b. D'où est-il?

De Leysin;

c. Son nom

Jean Paris;

(3)

- d. Son âge.

24 ans;

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Bas Marie;

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis le 28^m Xbre 1798

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

*À Leysin, à cultiver la
terre;*

- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

*En tiennent le loge, et
le remonte;*

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

40 enfans, en hiver, tant garçons que filles

- a. En hiver, }
b. En été, } soit garçons ou filles.

En été je ignore encore;

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Un petit jardin d'une petite valeur;

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

La Commune, en est la source;

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

o

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

*Les Habitans donnoient
un franc, 16 sols par pièce de famille;
La maison de Commune;*

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Bon Bâtiment;

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*rien qu'une chambre, dans la
Maison de Commune;*

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Il n'en loue point;

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Lettre de 20 Mars 1799
Agent Agent Nial
[Signature]

Yvoire

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Réponses relatives à l'état de l'école des filles

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Villeneuve

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Une petite Ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Une commune proprement dite

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence? de Paroisse de Villeneuve, Agence du dit Villeneuve

d. District? Nigle

e. Canton? du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Le plus loin 2 heures 1/2 h. 3/4 h. 1/2 h. 3/4 h.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

hameaux. Valay, La Rivaz, Plancudray, fermes, Chavallaz, Emoy, Clavon, Gollalaz.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

de Valay 1/2 h. de la Rivaz 1/2 h. de Plancudray 3/4 h. de la Gollalaz 1 h. de Chavallaz 1 1/2 h. de Clavon 2 h. de Emoy 2 1/2 h.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

de Valay 4. de la Rivaz 6. de Plancudray 2. & des autres fermes 0